

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valery en caux

☎ : 02.35.83.03.16

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
CAMPING LE MESNIL**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte financier unique 2025 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Dernier compte sous la forme de gestion en régie, le camping étant passé au 01 janvier 2026 sous contrat de concession DSP.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune mobilisés pour le camping, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement**a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du camping. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le camping le Mesnil :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies au camping le Mesnil (régies).

Les recettes de fonctionnement 2025 réelles représentent 185 467,15 euros.

Les dépenses de fonctionnement réelles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer et représentent 178 599,09 euros.

Les salaires représentent 45 % des dépenses de fonctionnement du camping le Mesnil (ceux-ci se répartissant sur les budgets annexes et mairie).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valery en caux

☎ : 02.35.83.03.16

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

Il existe une seule recette pour les campings :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux campeurs.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	112 589,57 €	Excédent brut reporté	78 531,80 €
Dépenses de personnel	65 100,12 €	Recettes des services	185 467,15 €
Autres dépenses de gestion courante	0.00 €	Impôts et taxes	0,00 €
Dépenses financières	909,40 €	Dotations et participations	0.00 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	0,91 €
Autres dépenses	0.00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Excédent brut reporté		Mandats annulés	0.00 €
Total dépenses réelles	178 599,09 €	Autres recettes	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	29 997,74 €	Total recettes réelles	263 999,86 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	5 467,92 €
Total général	208 596,83 €	Total général	269 467,78 €

II. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du camping à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du camping le Mesnil regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du camping. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valery en caux

☎ : 02.35.83.03.16

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0.00	Solde d'investissement reporté	28 960,40 €
Remboursement d'emprunts	1649,46 €		
Immo. Corporelle		Subventions (Etat/CCCA et Département)	21 786,76 €
- Elec bornes	36 942,93 €		
- Chaume			
Autres dépenses	0,00 €		
Dépenses Imprévues	0,00 €	Emprunt	0,00 €
Opérations d'ordre	5 467,92 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	29 997,74 €
Total général	44 060,31 €	Total général	80 744,90 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 étaient les suivants :

- Nouvelle aire de jeux enfants,
- Changement de toutes les portes des locaux sanitaires du camping.

d) Les subventions d'investissements reçues :

- menuiseries : 6 519,36
- aire de jeux : 15 267,40 €

Fait à Saint Aubin le 27/04/2026

Le Maire,
Jean-Michel GRANGE



